

Le directeur général

Paris, le **28 NOV. 2025**

Réf: **250545** /DG

Monsieur Bernard LEJEUNE
Président de la sixième chambre
Cour des comptes
13, rue Cambon
75001 Paris

Monsieur le Président,

Par un courrier du 28 octobre 2025, vous nous avez transmis, en application de l'article L143-6 du code des juridictions financières, les observations définitives intitulées « La caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (CRPN) ».

Le rapport n'appelle pas d'observation particulière.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Chems CHKIOUA

